LE DOSSIER

- Extraits du Conseil Municipal du 30 juin

Agenda de l'été lesparrain

Ouverture de commerces

Actualités du CALM, du CCAS et du SAM Omnisports

Com' Lesparre médoc

N°40 # Magazine municipal d'informations / Juillet-Août 2021 #

Deux kilomètres de fanions et drapeaux du monde pour un été festif

https://www.lesparre-medoc.fr/

Ville de Lesparre-Médoc
Résolument durable

Magazine municipal d'informations édité par la Ville de Lesparre-Médoc

37, cours du Maréchal de Lattre de Tassigny
33340 Lesparre-Médoc

Téléphone : 05 56 73 21 00
Fax : 05 56 41 86 83
e-mail : contact@mairie-lesparre.fr
Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi
08h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00

Directeur de publication :
Bernard GUIRAUD, maire

Rédaction et coordination :
Sylvaine Messyasz, Danielle Fernandez, Murielle Garrigou, Jean-Claude Laparlière, Jean-Charles Daudou, Lucie Le Rouzic, Mickaël Le Goarant

Conception : Mairie de Lesparre

Impression :
Imprimerie La Médulienne - Soulac/mer

Crédits photos :
Ville de Lesparre-Médoc
Aurélien Cadret

Tirage : 3 000 exemplaires

Dépôt légal : à parution

***ISSN** 2494-1077*

PRATIQUE

Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)
05 56 73 21 00 - Choix 2

Police Municipale
05 56 73 21 06

Communauté de Communes
Médoc Cœur de Prequ'Île
05 56 41 66 60

Clinique Mutualiste de Lesparre-Médoc
05 56 73 10 00

SAMU **15**

Gendarmerie
17 ou 05 56 73 46 70

Pompiers
18 ou 05 56 73 40 11

SOMMAIRE

2 SAM Omnisports
3 Édito de M. le Maire
3 Actualités du CALM
4 Conseil Municipal du 30 juin
5 Ouverture de commerces
6 Halte aux décharges sauvages
6 Rûcher école
7 Vie Scolaire et actualités du CCAS
7 Campagne de stérilisation des chats
8 Agenda de l'été lesparrain

Le SAM Omnisports va de l'avant

Comme tous, nous avons connu des jours meilleurs… La COVID a laissé des traces, les effectifs sont à la baisse… Le constat est fait, maintenant il faut avancer, voilà un nouveau défi pour les sportives et sportifs que nous sommes !!!
Comment nous envisageons les jours qui viennent ? Motivants, sportifs, humains, conviviaux.
N'oublions pas le rôle essentiel du "BÉNÉVOLE". Mettons à l'honneur cette personne indispensable à l'Association. Sans elle, sans lui, rien n'est possible. Le Sport, la Culture, pour toutes et tous, c'est Elle, c'est Lui qui la porte. Le coût modique de la pratique d'une activité encadrée, conviviale, riche en échanges, en valeurs, en apprentissages, c'est à eux que l'on le doit. Alors, Merci.
A Lesparre, nous sommes soutenus par la Municipalité, il ne faut pas passer à côté des nouvelles technologies, des nouveaux moyens, des nouvelles idées. Les dirigeants des diverses associations sportives de Lesparre s'entendent pour avancer ensemble vers un avenir serein, pour permettre à chacune et chacun de trouver son activité de prédilection.
Des travaux d'amélioration ont été faits dans la Maison des Sports, tout cela pour améliorer l'accueil et les moments de convivialité.
Un jeune en formation BPJEPS (multisports) va intégrer le SAM pour un an, il va nous apporter son dynamisme, ses découvertes, sa bonne humeur…sa jeunesse.
Nous sommes aussi en train de recruter un Service Civique "chargé de com" pour diffuser, partager nos actions, nos résultats… Nous souhaitons mettre le pied à l'étrier à une ou un jeune Médocain, nous attendons vos candidatures pour commencer en octobre, si vous êtes intéressé(e)s, contactez-nous !
Voilà, nous avons l'envie, vous avez la décision, sans vous rien n'est possible. N'oubliez-pas, le sport en club dans une association, c'est le lien social (un moral de feu), l'activité physique (bon pour la santé). Rejoignez-nous !!! Vous pouvez, bien évidemment, participer pleinement en étant bénévole.
Renseignements sur le site : https://www.samomnisports-lesparre.fr/ ou tous les matins au SAM (05 56 41 81 99).
A BIENTOT !

Actualités du CALM

FERMETURE ESTIVALE

Les activités du Centre d'Animations de Lesparre, pour la saison 2020-2021, se sont terminées le samedi 10 juillet.
Le secrétariat du CALM rouvrira lundi 23 août, pour vous renseigner sur les ateliers de la rentrée et enregistrer vos inscriptions.
La reprise des ateliers se fera lundi 06 septembre !

*NOUVEAUX COURS EN SEPTEMBRE**

De nouveaux cours vous attendent : Salsa & Bachata, Afro-fit, chant, chorale…
Le CALM ouvrira également de nouveaux créneaux pour les ateliers d'Arts plastiques et de Couture.

Retrouvez le planning des ateliers sur le site :
https://culture.lesparre-medoc.fr/

*Sous réserve d'un nombre de participants suffisant.

NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS

03/09 à 19h
Concert & Tapas d'ouverture de saison, "**Chelabôm**".

24/09 à 19h
Concert & Tapas, "**Louise Weber**"

NOUVEAU SITE INTERNET LESPARR'CULTURE

Lesparr'Culture

Le site Lesparr' Culture est en ligne. Vous y retrouverez les informations du CALM, de la Bibliothèque Municipale, mais aussi du Cinéma Jean Dujardin et de l'Ecole de Musique.

Informations pratiques, ateliers, agenda… Ce site est une source d'information des activités et des manifestations culturelles organisées par la ville de Lesparre-Médoc.

A découvrir ici :
https://culture.lesparre-medoc.fr/

édito

Chères Lesparraines, Chers Lesparrains,

Ce Com'Lesparre devrait être une édition dont nous devrions nous rappeler !
En effet, et dans la théorie, ce devrait être celui du renouveau après une grande période très compliquée, marquée par les confinements successifs et leurs cohortes de restrictions.

Mais attention : le virus est là et bien là. Faisons tout pour qu'une 4ème vague ne nous submerge pas. J'en appelle à la responsabilité de chacune et chacun d'entre vous. Je ne donne raison à personne, mais je reste persuadé que la vaccination sera l'arbitre de cette pandémie. C'est plutôt par raison que par envie que j'encourage chacun d'entre vous à se faire vacciner. Ce geste citoyen, je l'ai fait moi-même comme la quasi-totalité de mon entourage.

Dans un autre registre, nous avons procédé aux opérations de vote des élections Départementales et Régionales.

Pour le Département, il s'agissait de choisir l'équipe qui par ses compétences en matière de routes, collèges, aides aux jeunes, aux séniors et aux familles fragiles impacte le quotidien de chacun. La forte abstention aura témoignée, une fois encore, du désintérêt démocratique de nos concitoyens. Sans surprise, Jean Luc Gleize aura été réélu, déjà au premier tour dans son canton. Depuis le jeudi 1er juillet il a été reconduit dans ses fonctions de Président du Conseil Départemental. Sa présence sur le terrain, son attachement à la justice sociale, font de lui un Président rassembleur.
Sur notre canton du Nord Médoc, nous ne pouvons que saluer le désaveu du binôme De Fournas-Chagnat. Cela nous laisse à penser que l'élection de De Fournas en 2015 n'a été qu'un déboire démocratique et non un réel désir de voir s'implanter, de manière durable, une politique extrémiste et populiste sur notre canton.

Pour les élections Régionales, même constat sur la participation. Et pourtant là encore, il était question de statuer sur des compétences concernant notre vie quotidienne (les transports, TER, Bus…, les Lycées, la formation continue, le développement économique…).
Le Président Rousset a été également reconduit alors que la multiplicité des listes en lice aurait pu laisser penser à un renouveau dans l'hémicycle Régional de la Nouvelle Aquitaine.
Espérons que ce nouveau mandat permettra au groupe majoritaire d'avoir un œil éclairé sur les besoins du territoire médocain, notamment en matière de désenclavement et de développement économique.

Concernant ces élections, je remercie les élus et les citoyens bénévoles qui ont répondu présents afin de tenir les bureaux pour que puissent se dérouler ces scrutins. Je salue le travail très professionnel de nos équipes municipales qui se sont associées à ces deux dimanches ouvrageux puisque Lesparre était le bureau centralisateur du canton Nord Médoc pour les Départementales.

Enfin, je souhaite à tous les bénévoles de notre ville, un été réparateur. Je remercie les organisateurs des manifestations qui vont animer notre ville d'avoir conservé cette dynamique et cette envie, malgré ces nombreux mois d'inactivité.
Je pense notamment au Fil Rouge et l'élection de Top Model 2021 du 25 juillet, au Comité de la Foire aux Vins dont la 70 ème édition se déroule en version allégée, les 6, 7 et 8 août et enfin, aux Amis de la Tour et leurs Médiévales du 21 Août .

Je compte sur votre présence pour leur démontrer que leur motivation n'est pas vaine.

Protégez vous, protégez nous… Faites vous vacciner !

Bernard GUIRAUD, maire de Lesparre
1er vice-président de la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île

Opération de restauration immobilière

Dans la droite ligne de la revalorisation du centre bourg et de la campagne déjà existante des aides au ravalement dans le périmètre de la rue JJ Rousseau, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, de mettre en oeuvre le volet OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI) , portée par la communauté de communes dans le cadre de l'OP AH- RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine) avec un volet Opération de Restauration Immobilière (ORI), portée par la communauté de communes.

L'ORI est un outil complémentaire des aides incitatives de l 'OPAH visant à permettre la réalisation de travaux complets de restauration sur les immeubles dégradés. La procédure intègre une déclaration d'utilité publique par le Préfet, entraînant pour les propriétaires une obligation de faire, sous peine d'expropriation.

Dans le cadre de ce dispositif, une réunion s'est tenue le 27 mai dernier avec l'opérateur OPAH SOLIHA et le bureau d'étude LE CREUSET MÉDITERRANÉE. Cette réunion préparatoire à la mise en place du dispositif ORI, a permis de faire une présélection des différents immeubles, présumés fortement dégradés et présentant un intérêt stratégique pour la revitalisation du centre bourg.

La première étape qui débutera à la rentrée, consistera à l'envoi d'un courrier aux différents propriétaires afin de présenter l'ORI et envisager une visite technique des biens identifiés. L'objectif sera alors d'informer sur le dispositif et les aides financières disponibles, d'estimer au plus juste la situation de l'immeuble et de permettre d'évaluer les capacités et la volonté de faire des propriétaires.

Ces derniers auront alors la possibilité de s'engager dans une démarche volontaire de restauration et ainsi d'échapper au dispositif coercitif. À l'issue de cette phase de concertation obligatoire, débutera une seconde étape où la liste des immeubles concernés par l'ORI sera arrêtée de façon définitive. Ils seront alors intégrés à la demande de Déclaration d'Utilité Publique "travaux" auprès du Préfet.

Cette DUP travaux aura pour effet de contraindre les propriétaires des immeubles visés à effectuer les travaux de restauration de leur bien sous peine d'expropriation. Dès la première étape, un dialogue continu sera mis en place avec le propriétaire pour l'accompagner dans la requalification de son bien. Il pourra également bénéficier d'un soutien financier à travers les aides de l'OPAH.

Il est à noter que les dix-neuf immeubles identifiés lors de cette réunion préparatoire, ont été sélectionnés sur la base des mêmes critères d'analyse à savoir : leur état avancé de dégradation, leur destination, leur localisation au regard du projet de requalification du cœur de ville et leur valeur patrimoniale.

Deux nouveaux conseillers municipaux ont été installés

Le Conseil Municipal a installé, à l'unanimité, deux nouveaux conseillers municipaux. En effet, par courriel du 14 Avril 2021, Mme Charlotte FARGEOT, élue le 15 Mars 2020 sur la liste "Autrement la Ville Lesparre 2020-2026", a informé le maire de sa démission de son mandat de conseillère municipale.

De même, par courrier du 10 Juin 2021, Mme Maria TEXIER, élue sur la liste "Virginie Rascar 2020-2026" a fait également part de sa démission.

L'article L.270 du code électoral prévoit que, "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit".

Conformément à ces dispositions, M. le Maire a informé M. Michel BOULLOUD et Mme Christelle QUILLET suivants sur leurs listes respectives, qu'ils étaient appelés à siéger au sein du conseil municipal, suite à la démission de Mme FARGEOT et de Mme TEXIER. Par courriel du 14 Avril et courrier du 14 Juin 2021, ils nous ont fait savoir qu'ils acceptaient cette nomination.

Ainsi, Mr Michel BOULLOUD est installé en remplacement de Mme Charlotte FARGEOT et Mme Christelle Quillet, en remplacement de Mme Maria TEXIER.

Deux avancées en matière de prévention de la délinquance et de la sécurisation des personnes et des biens

La dotation de caméras individuelles au profit de la Police Municipale

Au terme de deux années d'expérimentation des dispositifs de "caméra piéton", menée entre 2016 et 2018, auprès de certaines polices municipales, ces services peuvent, aujourd'hui, être dotés de ces nouveaux outils.

Ces équipements participent ainsi, dans leurs mises en œuvre, sur le plan opérationnel :

- à la prévention des incidents au cours des interventions des agents des services de police et de gendarmerie ;
- à la constatation des infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves ;
- et à la formation et la pédagogie des agents de ces services.

Au surplus, leur usage, dans les conditions fixées par les textes (information préalable du public), sur le terrain est un facteur psychologique d'apaisement ou "modérateur" lors de situations tendues ou conflictuelles qui pourraient dégénérer. Leur utilisation peut, ainsi, permettre de rétablir, dans ce type de situation, l'écoute et le dialogue.

Le rappel à l'ordre

Face à la recrudescence de la délinquance, notamment en Gironde, l'Etat a récemment actualisé son plan départemental de prévention. Parmi plusieurs choix, l'axe retenu est d'inscrire les maires comme des acteurs déterminant de cette lutte.

Ce document rappelle que de nombreux outils sont à la disposition des élus locaux, pour endiguer au plus tôt les risques de basculement dans la délinquance et la violence. Le dispositif "rappel à l'ordre" est un de ces leviers. Il s'agit de conférer aux maires non pas un instrument répressif, mais un outil de prévention de proximité, formalisé par une convention entre le Maire et le procureur.

En application des articles L.132-7 et suivants du code de la sécurité intérieure, lorsque les faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, le Maire peut convoquer leur(s) auteur(s) (en présence de leurs représentants légaux s'il s'agit de mineurs) afin de l'enjoindre de manière solennelle, à se conformer aux règles de la vie en société et à faire preuve de civisme. Cette injonction verbale est aussi l'occasion de rappeler les différentes possibilités d'accompagnement éducatif proposées localement ainsi que le soutien aux parents. Retrouvez tous les détails sur le site de la ville.

Ouverture de commerces à Lesparre

Ce mois de juin de déconfinement a été pour la commune synonyme de dynamisme commercial. En effet depuis le 9 juin, pas moins de quatre enseignes ont ouvert sur Lesparre.

Il s'agit d'abord de "LE CALEBASSIER" (à la place de l'ancienne Pharmacie Meignié, rue JJ Rousseau), un restaurant alliant une généreuse cuisine métropolitaine et outre-marine, propice aux voyages gustatifs.

Sur la route de Bordeaux, à côté de la nouvelle Pharmacie Meignié, le COMPTOIR DU TISSU s'implante sur la commune et va faire le bonheur des couturières et des couturiers novices ou chevronnés.

Dans la zone de Belloc, BURGER KING fait désormais partie de l'offre des Fast food lesparrains alors que depuis le tout début du mois de Juillet, l'enseigne KINIRO propose une cuisine asiatique en formule à volonté, juste à côté de Mr Bricolage, à la sortie Nord de la ville.

Sans oublier le CAPITELO, place Foch qui, en lieu et place de la Mama Luccia, propose principalement de la cuisine italienne.

Tous ces projets, retardés pour la plupart par la pandémie, témoignent de l'attractivité lesparraine puisque toutes ces enseignes ont très vraisemblablement fait des études de marché avant de de décider de s'installer à LESPARRE.

Halte aux décharges sauvages

Malheureusement, les dépôts sauvages continuent à se multiplier sur le territoire communal. On ne peut que déplorer cette forme d'incivisme réglementé par la loi du 15 juillet 1975 dont voici l'essentiel :

Les chemins ruraux qui desservent les espaces agricoles peuvent devenir rapidement des zones de dépôts sauvages au coin d'un bois ou dans une rivière.

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. C'est un acte d'incivisme. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage.

Chaque producteur de déchets est responsable de ses déchets, et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés (art. L.541-2 du code de l'environnement).

Tout dépôt de déchets (dont les abandons d'épaves) est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui (art. R.632-1 et 635-8 du code pénal).

Ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication… et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

Par ailleurs, l'abandon sauvage de déchets par des particuliers ou des entrepreneurs n'a aucune raison de persister car la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants…) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée, joignable par simple appel téléphonique.

Tout contrevenant est passible d'une amende de 35 euros (article R 632-1 du code pénal), et si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1500 euros (article R635-8 du code pénal).

Rûcher école

Le Rucher Ecole Api Médoc est né en 2020 à Lesparre-Médoc (association Loi 1901). Les membres du bureau remercient Mr le Maire et la municipalité d'avoir cru en leur projet et de les avoir encouragés. Son but est pédagogique, pour sensibiliser les générations futures au rôle capital des insectes pollinisateurs dans la biodiversité et essentiellement dans notre alimentation de tous les jours : sans abeilles, pas de fruits par exemple. D'autre part, il s'agit aussi d'apprendre principalement à des débutants à découvrir l'apiculture et à avoir de solides connaissances de base théoriques et pratiques au bout d'un an. Nous avons été agréablement surpris par le vif intérêt suscité par le monde des abeilles, en effet nous avons 35 inscrits en première année. Malgré les conditions sanitaires particulières, nous avons pu respecter la quasi-totalité du programme. Les ruches sont en place et d'autres viendront en suivant, prêtes pour aller découvrir le monde extraordinaire des abeilles.
L'enseignement est placé sous la responsabilité d'un professionnel de l'Apiculture, Technicien Sanitaire Apicole diplômé, pour dispenser des cours sérieux et validés.
Comme le montre la photo, la visite des ruches se passe en petits groupes de 5 à 6 personnes pour une meilleure compréhension.
Renseignements : 06 86 54 20 51 (inscriptions en automne, places limitées).
Tarif annuel d'adhésion : 25€ (50 € la première année : cours complets)
Pierre CELLIER
Président du RUCHER ECOLE API MEDOC

Vie scolaire

Comme chaque année en fin d'année scolaire, 44 élèves des écoles communales élémentaires de Lesparre rentrant en 6ème à la rentrée prochaine ont reçu chacun une calculatrice.

Cette distribution a été assurée par la 1ère adjointe, Danielle Fernandez, en charge de la vie scolaire et des ressources humaines.

Actualités du CCAS

Registre communal

Le CCAS a mis en place un Registre Communal, qui nous permet de recenser les personnes âgées, dépendantes et/ou isolées afin de pouvoir prendre contact avec elles et s'assurer ainsi de leurs bien-être durant les périodes de canicule, de grand froid ou de pandémie.
Il concerne :
- Les personnes âgées de 75 ans et plus.
- Les personnes âgées de 60 ans et plus isolées, reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile.
- Les personnes adultes handicapées isolées, résidant à leur domicile.

Certains d'entre vous ont reçu par courrier une inscription, si ce n'est pas le cas, merci de prendre attache auprès de nos services.

Colis de Noel

Pour rappel, les inscriptions pour les Colis de Noël sont ouvertes depuis le 1er juillet et jusqu'au 31 août.
Ces colis sont destinés aux personnes âgées de 80 ans et plus. Ils vous seront distribués le 06 Décembre 2021 de 13h30 à 16h00 à l'Espace François Mitterrand.

Les campagnes de stérilisation des chats se poursuivent

Cette année encore, la commune a renouvelé sa campagne de stérilisation des chats errants en partenariat avec les bénévoles de l'association Adoption Féline Estuaire et la clinique vétérinaire du Dr Toniazzo. Elle s'est terminée le 30 mars dernier.

Grace aux campagnes qui se sont déroulées ces trois dernières années, ce sont 191 chats errants qui ont pu bénéficier d'une stérilisation et d'une identification.

Cette mesure ainsi renouvelée tous les ans à la même période, doit permettre à terme de maitriser la reproduction de ces félins et de lutter contre les nuisances ou risques sanitaires liés à leur divagation.
Un phénomène déjà ressenti au vue de la diminution du nombre de chats à stériliser chaque année.

Afin de continuer en ce sens, une quatrième campagne se déroulera du 1er octobre 2021 au 30 mars 2022. Elle se tiendra en priorité dans les secteurs les plus sensibles, qui auront pu être identifiés lors de la pause annuelle entre ces deux campagnes.

Aussi afin de nous aider dans cette démarche vous pouvez nous signaler la présence de chats errants directement par tel au 05.56.73.21.00. ou par mail contact @mairie-lesparre.fr.

Il est important de rappeler néanmoins que cette campagne concerne uniquement la population de chats errants et ne se substitue en aucun cas aux obligations de chaque propriétaire pour leurs propres animaux domestiques ou pour ceux qu'il décide d'accueillir.

Stériliser son chat permet de gérer des naissances non planifiées, éviter les abandons et prévenir certaines pathologies comme le cancer, la protection contre les maladies infectieuses ou encore la diminution des fugues pendant les chaleurs et des problèmes sanitaires ou comportementaux que la non-stérilisation peut engendrer.

Si vous possédez un chat mais que vos ressources ne vous permettent pas de le faire stériliser, l'association Adoption Féline Estuaire peut vous venir en aide. Pour tous renseignements vous pouvez contacter Mme Chassaing au 06.03.00.84.19.

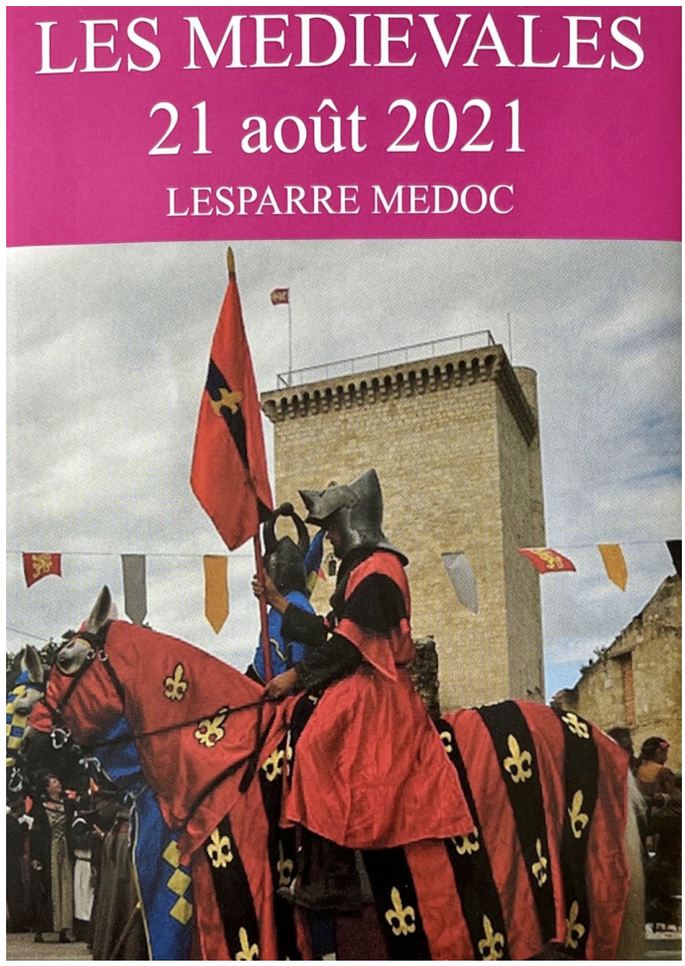

Retour en images sur la cérémonie du 14 juillet